

● (3.50 p.m.)

[Traduction]

LES NATIONS UNIES

L'ENVOI DE TROUPES CANADIENNES AU CONGO OU DANS L'ENCLAVE DE GAZA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si on a proposé aux Nations Unies que le Canada envoie sa force mobile au Congo. Sinon, le Canada a-t-il offert d'envoyer cette force dans l'enclave de Gaza ou dans les régions situées entre l'Égypte et Israël et entre la Jordanie et Israël?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour ce qui est de la situation au Congo, les Nations Unies ne sont saisies d'aucune proposition tendant à l'envoi d'une force de paix, qui impliquerait une contribution militaire de certains pays, comme le Canada, qui ont déjà fait des préparatifs pour parer à des éventualités de ce genre. Si une telle proposition est soumise aux Nations Unies, le Canada, conformément à ses obligations contractées en vertu de la charte, examinera la question comme il l'a toujours fait dans des situations de ce genre.

Il n'y a aucune proposition visant l'établissement d'une nouvelle force des Nations Unies dans l'enclave de Gaza. Il y a déjà un organisme en activité entre Israël et la Syrie et la Jordanie, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, au sein duquel le Canada est représenté par 22 officiers. On estime que cet Organisme est en mesure de s'acquitter de son rôle d'observateur, d'aider à faire respecter le cessez-le-feu et, éventuellement, de remplir d'autres obligations que le Conseil de sécurité ne lui a pas encore confiées.

LA RHODÉSIE—L'EFFICACITÉ DES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quant à la situation en Rhodésie? Vu les récentes déclarations du premier ministre de la Grande-Bretagne à ce sujet et le degré d'efficacité des sanctions économiques, puis-je demander à l'honorable représentant, premièrement, si le gouvernement canadien étudie l'efficacité des sanctions employées et, deuxièmement, si le

[M. Lachance.]

gouvernement songe à faire des propositions, au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale des Nations Unies, en vue de rendre les sanctions plus sévères afin qu'elles puissent se révéler plus efficaces?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme mon honorable ami le sait, monsieur l'Orateur, le Canada a pleinement souscrit aux exigences des sanctions obligatoires imposées par le Conseil de sécurité il y a quelques mois. Le Canada par lui-même n'est pas en mesure d'évaluer l'efficacité de ces sanctions. Le secrétaire général présentera incessamment un rapport au Conseil de sécurité sur les sanctions et ensuite les États membres de l'ONU, dont le Canada, seront en mesure de décider si des sanctions économiques additionnelles sont requises ou non. Il convient cependant de signaler, comme l'a fait mon honorable ami il y a un instant, que la récente déclaration de M. Smith révèle que les sanctions font de l'effet.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au sujet des sanctions contre la Rhodésie. Le gouvernement canadien, en imposant ces sanctions, veut-il provoquer une grande détresse économique en Rhodésie et un chômage étendu?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que mon honorable ami sait que l'objectif pour lequel la Grande-Bretagne et tous les pays du Commonwealth et la plupart des autres pays du monde se sont soumis aux exigences des sanctions obligatoires des Nations Unies, est la chute d'un gouvernement qui met en pratique une forme de discrimination intolérable, à notre époque, pour la communauté internationale.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une autre question supplémentaire? Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures semblables contre les gouvernements de différents pays, instaurés par la révolution et la dictature militaire et qui sont, par conséquent, illégaux?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami sait, j'en suis sûr, qu'une question aussi générale, posée à l'appel de l'ordre du jour, ne pouvait provoquer qu'une réponse également générale, qui n'aurait servi de rien.